

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
S I V M SERRE CHEVALIER

Département
des Hautes Alpes
Arrondissement de
BRIANCON

L'an Deux Mille Vingt-deux, le 18 mai
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie REY
Le Conseil Syndical, convoqué le 10 mai 2022
s'est réuni en Mairie de MONETIER LES BAINS
Étaient présents :

Pour SAINT CHAFFREY :

Madame Corinne CHANFRAY, Vice-Présidente, votante
Monsieur Nicolas GALLIANO, titulaire, votant
Madame Martine ALYRE, titulaire, votante
Madame Marine MICHEL, suppléante, non votante

Pour LA SALLE LES ALPES :

Monsieur Emeric SALLE, Vice-Président, votant
Monsieur Jean-Michel DELABANO, titulaire, votant

Nbre de titulaires en exercice : 12
Nbre de membres présents : 8
Nbre de membres ayant pris
part au vote : 7

Pour LE MONETIER LES BAINS :

Monsieur Jean-Marie REY, Président
Madame Marielle BOY, titulaire, votante

Monsieur Emeric SALLE est Secrétaire de séance

OBJET : INDEMNISATION EXCEPTIONNELLE DE JOURS DE CONGES PAYES A UN AGENT TITULAIRE PARTANT A LA RETRAITE

Suite au refus émis par le Trésor Public du certificat administratif du 15 mars 2022 demandant l'indemnisation exceptionnelle du solde des congés payés non pris avant départ à la retraite, pour cause de nécessités de service, de madame Bénédicte Martin née le 24/09/1957 ;
Le président propose, par délibération, l'indemnisation exceptionnelle de 7 jours de congés payés non pris, pour cause de nécessité de service, à l'agent titulaire Bénédicte Martin.
L'indemnisation sera appliquée à hauteur de son traitement de base brut au jour de son départ à la retraite (IB 638 / IM 534) additionné du RIFSEEP (part fixe 1325 €) et calculé au prorata.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, accepte cette proposition et vote l'indemnisation exceptionnelle du solde de 7 jours de congés payés non pris avant son départ à la retraite.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Jean-Marie REY
Président du SIVM

